

## **Autour des psychoses...contribution** **Thierry Perles**

« L'éthique du psychanalyste conserve quelque chose du caractère indomptable et inexorable de l'inconscient. Pour la soutenir et la maintenir sans concession, il faut y être porté par une détermination plus forte que la recherche de satisfaction : un désir, enraciné comme tout désir dans l'inconscient. *De tels désirs ne s'intègrent jamais totalement dans les cadres sociaux préétablis, mais ils trouvent le moyen de s'y articuler* [c'est moi qui souligne]. »

C'est la dernière phrase de la section consacrée à la formation du psychanalyste, 4<sup>o</sup> chapitre : « Éthique et déontologie », du document intitulé :

« POSITION DE LA PSYCHANALYSE EN 2001

(Qu'est-ce que la psychanalyse, aujourd'hui ?)

Projet pour une déclaration : rédigé par des psychanalystes, membres des 15 associations qui composent l'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse, ce texte s'adresse au public et aux pouvoirs publics. »

Pour le dire autrement, avec Freud cette fois :

« Il y a eu dans la psychanalyse, dès le début, une conjonction entre guérir et chercher, la connaissance amenait le succès, on ne pouvait pas traiter sans apprendre quelque chose de nouveau, on n'acquerrait aucun éclaircissement sans faire l'expérience de son action bienfaisante. Notre procédé analytique est le seul dans lequel cette précieuse rencontre se trouve garantie. C'est seulement quand nous faisons du ministère des âmes analytique que nous approfondissons notre intelligence — tout juste naissante — de la vie d'âme de l'homme. Cette perspective de gain scientifique était le trait le plus noble, le plus réjouissant du travail analytique; avons-nous le droit de le sacrifier à telle ou telle considération pratique? » (postface à *La question de l'analyse laïque*)

Quel est le rapport de tout ceci avec notre débat sur la psychose du 17 novembre ? On a parlé de la part que le désir de savoir conserve dans le désir du psychanalyste (j'énumère, sans réduire pour ma part celui-ci à celui-là), lorsqu'il s'applique aux psychoses. Voici en tout cas ce désir présenté par ces deux textes, dans son inconfort, dans son écart problématique mais nécessaire avec les normes sociales, légales en vigueur dans nos démocraties.

Je mets ceci de côté un instant.

La discussion qu'on n'a pas pu éviter samedi, c'est celle du rapport de la psychose à la catastrophe.

Catastrophe psychique dans l'histoire d'un sujet, catastrophe dans la réalité, effet de celle-ci sur celle-là, d'où question posée de la correspondance de l'une avec l'autre : doit-on tenter de préciser son domaine d'application, ou faut-il d'emblée la dénoncer comme un leurre ? Dans un cas comme dans l'autre, une argumentation s'impose.

Voici la psychose (on en parle peut-être un peu légèrement, mais ça n'est pas une raison pour ne pas en parler du tout, ou de n'en parler qu'avec une affectation de toute façon toujours à côté). Et voici maintenant paraître la catastrophe dans la réalité (même remarque). Qu'actualise celle-ci? La mort, comme maître absolu, dans un collectif qui faisait mine de l'avoir reléguée très loin de nous (d'où le nom donné à ce qui nous la représente : la télé).

Il y a les victimes, que leurs proches assurent d'une compassion impuissante, et pourtant si nécessaire. Dignité et pudeur de sentiments, à quoi succède la révolte, et des réactions qui varient ensuite,